

COMMUNE DE COLLEVILLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 03/03/2020 **L'AN DEUX MIL VINGT, Le lundi 9 mars 2020 à 20 heures 30**
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous la présidence,
de M. RENAULT Michel, Maire

Date d'affichage 03/03/2020 **Etaient présents:**
Messieurs :
BRUMARD/ DESCHAMPS /DUPREY /HEBERT// BARIL/ DENEUVE
Mesdames :
OLIVIER //BROCHET // SEBIRE// MORVAN/ LEWIN
Formant la majorité des membres en exercice
Etaient excusés ou absents :
M DELAHAYE / M VATINET/ Mme LACHERAY

Nombre de conseillers en exercice: 15
Présents : 12
Excusés/absents : 3 **M Pascal BRUMARD a été élu secrétaire**

REUNION CONSEIL MUNICIPAL
Compte rendu du lundi 9 mars 2020

1 Vote des comptes de gestion de la trésorerie des 3 budgets 2019

Le Maire demande au Conseil de voter les comptes de gestion des trois budgets, présentés par la trésorerie dont les chiffres sont identiques à notre comptabilité.

• Budget Principal

fonctionnement		investissement	
Dépenses =	522 852.25	Dépenses =	271 991.47
Recettes =	592 017.77	Recettes =	295 658.73
Soit un excédent 2019 de	+69 165,52	Soit un excédent 2019 de	+23 667.26
Report 2018	+190 501.32	Report 2018	- 189 404.79
Résultat 2019	<u>+259 666.84</u>	Résultat 2019	<u>-165 737.53</u>
Soit un résultat de clôture de + 93 929.31			

• Budget Annexe : Logements Sociaux

Fonctionnement		investissement	
Dépenses =	5 310.17	Dépenses =	9 130.17
Recettes =	30 355.69	Recettes =	31 318.27
Soit un excédent 2019 de	+ <u>25 045.52</u>	Soit un excédent 2019 de	+ <u>22 188.10</u>
Report 2018	0	Report 2018	-66 601.16
Résultat 2019	<u>+25 045.52</u>	Résultat 2019	<u>- 44 413.06</u>
Soit un résultat de clôture de – 19 367.54			

● **Budget Résidence l'Orée du bois**

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses =	10 878.39	Dépenses =	<u>11 653.59</u>
Recettes =	11 653.99	Recettes =	<u>0</u>
Soit un excédent 2019 de =	<u>775.60</u>	Soit un déficit 2019 de	<u>-11 653.59€</u>
Report 2018	+ 0.50	Report 2018	+ 459 534.21
Résultat 2019	<u>+ 776.10</u>	Résultat 2019	<u>+ 447 880.62</u>
Soit un résultat de clôture de + 448 656.72€			

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote les comptes de gestion de la trésorerie des 3 budgets 2019.

2↪ **Vote des comptes administratifs des 3 budgets 2019**

Le Maire cède la présidence au doyen d'âge, Mme Arlette OLIVIER pour présenter les comptes administratifs 2019, des trois budgets ; Budget Principal, Logements Sociaux et L'Orée du Bois.

Le Maire quitte la salle

● **Budget Principal**

fonctionnement		investissement	
Dépenses =	522 852.25	Dépenses =	271 991.47
Recettes =	592 017.77	Recettes =	295 658.73
Soit un excédent 2019 de	+69 165,52	Soit un excédent 2019 de	+23 667.26
Report 2018	+190 501.32	Report 2018	- 189 404.79
Résultat 2019	<u>+259 666.84</u>	Résultat 2019	<u>-165 737.53</u>
Soit un résultat de clôture de + 93 929.31			

● **Budget Annexe : Logements Sociaux**

Fonctionnement		investissement	
Dépenses =	5 310.17	Dépenses =	9 130.17
Recettes =	30 355.69	Recettes =	31 318.27
Soit un excédent 2019 de	+ <u>25 045.52</u>	Soit un excédent 2019 de	+ <u>22 188.10</u>
Report 2018	0	Report 2018	-66 601.16
Résultat 2019	<u>+25 045.52</u>	Résultat 2019	<u>- 44 413.06</u>
Soit un résultat de clôture de – 19 367.54			

● **Budget Résidence l'Orée du bois**

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses =	10 878.39	Dépenses =	<u>11 653.59</u>
Recettes =	11 653.99	Recettes =	<u>0</u>
Soit un excédent 2019 de =	<u>775.60</u>	Soit un déficit 2019 de	<u>-11 653.59€</u>
Report 2018	+ 0.50	Report 2018	+ <u>459 534.21</u>
Résultat 2019	<u>+ 776.10</u>	Résultat 2019	<u>+ 447 880.62</u>
Soit un résultat de clôture de + 448 656.72€			

La Présidente propose de voter les comptes administratifs des trois budgets.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les comptes administratifs des 3 budgets 2019.

La Présidente après avoir fait voter les comptes administratifs, cède sa place.
Le Maire remercie le conseil et reprend la présidence.

3👉 **Proposition d'affectation des résultats 2019**

Le Maire propose d'affecter les résultats suivant les tableaux ci-après :

● **BUDGET PRINCIPAL**

Un excédent de fonctionnement global de : + 259 666.84

Solde d'exécution d'investissement		
- Excédent ou déficit d'investissement de clôture A		<u>- 165 737.53</u>
<i>(=excédent ou déficit d'investissement de l'exercice + Excédent ou déficit d'investissement reporté)</i>		
- Restes à Réaliser Investissement - Recettes B		59 717.00
	- Dépenses C	100 392.00
-		
Ou déficit de financement	A+B-C	-206 412.53
Le solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir :		
- <i>un besoin de financement, si les dépenses sont supérieures aux recettes ;</i>		
- <i>un excédent de financement si les recettes sont supérieures aux dépenses.</i>		

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

☞ En priorité		
- à la couverture du besoin de financement C/1068		206 412.53
☞ Pour le solde soit		
- à l'excédent de fonctionnement reporté C/002		53 254.31

●BUDGET ANNEXE -LOGEMENTS SOCIAUX

Un excédent de fonctionnement global de : + 25 045.52

Solde d'exécution d'investissement	
- Excédent ou déficit d'investissement de clôture A	- <u>44 413.06</u>
(=excédent ou déficit d'investissement de l'exercice + Excédent ou déficit d'investissement reporté)	
- Restes à Réaliser Investissement - Recettes B	0
- Dépenses C	0
Ou déficit de financement A+B-C	- <u>44 413.06</u>
Le solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir :	
- un besoin de financement, si les dépenses sont supérieures aux recettes ;	
- un excédent de financement si les recettes sont supérieures aux dépenses.	

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

☞ En priorité	
- A la couverture du besoin de financement C/1068	+ <u>25 045.52</u>
☞ Pour le solde soit	
- A l'excédent de fonctionnement reporté C/002	0

●BUDGET ANNEXE L'OREE DU BOIS

Un excédent/déficit de fonctionnement global de : +776.10

Solde d'exécution d'investissement	
- Excédent ou déficit d'investissement de clôture A	+ <u>447 880.62</u>
(=excédent ou déficit d'investissement de l'exercice + Excédent ou déficit d'investissement reporté)	
- Restes à Réaliser Investissement - Recettes B	0
- Dépenses C	0
- Besoin de financement	
Ou excédent de financement A+B-C	+ <u>447 880.62</u>
Le solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir :	
- un besoin de financement, si les dépenses sont supérieures aux recettes ;	

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

A la couverture du besoin de financement C/1068	0 €
A l'excédent de fonctionnement reporté C/002	776.10 €

Le conseil municipal, après délibération, vote les affectations des résultats 2019.

4☞ Cimetière : columbarium, tarif pour la concession de case

Après renseignements pris auprès de deux communes, le Maire propose un prix de 400€ pour la concession d'une case pour une personne valable 30 ans sans gravure et 50€ pour une personne supplémentaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le prix de la concession d'une case à 450€ valable pour 30 ans indépendamment du nombre de personnes. La gravure restera à la charge de la famille.

5☞ Personnel :

- Mise en stage Mme Gervais pour titularisation

Mme Gervais embauchée en août 2005 et en CDI depuis 2011 est sur un emploi pérenne à 25h/semaine. Le Maire propose de solliciter auprès du centre de gestion une mise en stage pendant une année en prévision d'une titularisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, charge le Maire de solliciter l'accord du Centre de Gestion avec le cas échéant une proposition d'échelon. La question sera revue ultérieurement.

- Prorogation CDD Mme Richard

Le contrat de Mme Richard se termine le 26 mars 2020, le Maire propose de proroger son contrat dans les mêmes conditions jusqu'au 26 juillet 2021 inclus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la prorogation du contrat CDD de Mme Richard pour 17h50/semaine, dans les mêmes conditions, jusqu'au 26 juillet 2020 inclus.

6☞ Validation du plan « bâtiment multi-activités » et demande de subvention

Suite à la décision du Conseil, le Maire présente le plan du bâtiment multi-activités et l'estimation s'élevant à 109 100€. Il demande au conseil d'en décider et de l'autoriser à déposer une demande de subvention dans le cadre de la DETR et auprès du Département.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- *Accepte le plan présenté*
- *Valide l'estimation des travaux s'élevant à 92 500€ HT, les honoraires de l'architecte et du maître d'œuvre pour un montant de 6 500€ HT soit un total 99 000€ HT*
- *Sollicite une demande de subvention dans le cadre de la DETR et auprès du Département*
- *Donne tous pouvoirs au Maire concernant ce projet.*

7↳ Intégration de voies et parkings dans la voirie communale pour le calcul de la DGF

Le Maire fait part au conseil de la possibilité d'intégrer les voies des lotissements et les parkings non recensés dans la voirie communale servant pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement et lui demande d'en décider.

Le conseil municipal, après délibération,

- Valide l'intégration des voies de lotissements, les placettes et les parkings non recensés dans la voirie communale (liste jointe)

- Décide d'ajouter ces voies de lotissements, ces placettes et ces parkings dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement.

8↳ Annulation d'une délibération SDE76, réseaux électriques et éclairage public « Orée du bois »

Par délibération en date du 17 avril 2019 le Conseil a validé le projet d'extension des réseaux électriques et d'éclairage public pour le lotissement de l'orée du bois dont la participation communale s'élève à 27 385.09 €.

L'étude étant à refaire Monsieur Guérou SDE76 nous demande de l'annuler.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant la demande de SDE76 justifiée, donne son accord pour l'annulation de la délibération prise antérieurement le 17 avril 2019.

9↳ Modification d'une délibération concernant la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement (quart des crédits ouverts)

Le Maire fait part au conseil de la non prise en compte des décisions modificatives. Il vous demande de corriger la délibération en modifiant les crédits autorisés soit : OP 84 : 1620.50€- OP 106 : 12177.50€- OP 136 : 10708.50€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de corriger la délibération du 27 décembre 2019 relative à l'ouverture des crédits comme suit :

OP 106 : BP + DM = 48 710€

Crédit voté = 12 177€

Le Maire demande au conseil de poser 2 questions supplémentaires. Le conseil donne son accord.

-Proposition d'octroyer une gratification à Madame Chantal Renault d'un montant de 500 € pour l'aide apportée à Madame DUJARDIN Barbara, nouvelle secrétaire n'ayant jamais tenu ce poste auparavant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une gratification à Madame Chantal RENAULT d'un montant de 500€ pour l'aide apportée à la nouvelle secrétaire.

-Demande de versement d'un acompte de 10.000 € à l'entreprise SCR de Colleville dans le cadre de la redevance annuelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, charge le Maire de demander à la SCR le versement d'un premier acompte de 10 000 € dans le cadre de la redevance annuelle.

10^h Questions diverses :

- Le Maire fait part de l'avancement des travaux en cours suite aux décisions prises par le Conseil.
- ☞ Ecole maternelle : L'éclairage a été entièrement remplacé, par mesure de précaution, dans la classe des enfants suite au mauvais fonctionnement d'un appareil.
- ☞ Construction de la cantine : Nos deux employés se consacrent entièrement à l'aménagement de la cantine, sauf si nécessité urgente d'une intervention pour mise en sécurité.
Je pense qu'il faut mettre tout en œuvre afin qu'elle soit opérationnelle pour la rentrée prochaine.
- ☞ Lutte contre les inondations : Vous m'avez chargé de procéder en urgence à la protection de quelques habitations menacées d'inondation. Ce n'est pas tout à fait terminé du fait que les employés sont à la cantine. Mais ce qui a été réalisé semble efficace. Evidemment ces petits aménagements sont insuffisants. C'est avant tout à l'agglo compétente de procéder à des travaux en amont pour protéger notre village dans sa globalité. La Présidente vient de me faire savoir qu'elle a missionné un bureau d'étude (HYLAS INGENIERE). Une réunion se tiendra en mairie dans quelques semaines.
- ☞ Lotissement l'orée du bois : Suite à l'obligation de procéder à des fouilles archéologiques, nous avons déposé un appel d'offres, une seule réponse à ce jour nous est parvenu. Le devis s'élève à 1 350 000€ uniquement pour les fouilles.
- ☞ Ralentisseurs rue cauchoise : Depuis la réception des coussins berlinois en décembre dernier, il n'a cessé de pleuvoir. L'entreprise ne peut intervenir dans ces conditions sachant que les coussins sont fixés au sol à l'aide de goujons et d'une application de colle pour une bonne d'adhérence.
- ☞ Mise en place de stops à l'intersection des rues de l'église et d'Hougerville.
La mise en place est également reportée en raison de la nécessité de les matérialiser au sol. Il faut attendre un temps plus clément.
- ☞ Eco-pâturage : La décision de mettre en place un éco-pâturage sous l'église, n'a pu se faire dans un premier temps avec une association « éco-pâturage » qui nous demandait de réaliser les travaux d'aménagement et de prendre en charge les dépenses de fonctionnement pour un montant annuel de 2000€. Le Conseil par décision du 27/03/2019 n'a pas donné suite à cette proposition sans pour autant abandonner le projet. Il m'a chargé de rechercher un éleveur de moutons. Une personne ayant cette compétence s'est portée volontaire sachant qu'elle serait entièrement responsable de l'entretien et de la sécurité des animaux. De plus, le département contacté l'année dernière, peut nous accorder cette année, une subvention au taux de 25% pour un abri, l'abreuvoir et la clôture.
- ☞ Réfection de la rue de l'église de la RD150 jusqu'au ralentisseur au droit de la maternelle : Le Maire informe le conseil de l'obtention d'une subvention de 20% dans le cadre de la DETR. La demande déposée au Département est toujours en attente d'une réponse.

Le conseil municipal, prend acte de toutes ces informations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

